

Agrilogie
Grange-Verney
1510 Moudon
Tél. : 021/557.98.98
Fax : 021/557.98.99
grange.verney@vd.ch



www.vd.ch/agrilogie

Agrilogie
Marcelin
1110 Morges
Tél. : 021/557.92.50
Fax : 021/557.92.51
marcelin@vd.ch

BREVET ET MAITRISE AGRICOLES

Formation à la carte

Préparation au brevet fédéral pour agriculteurs

Préparation à la maîtrise fédérale pour agriculteurs



Grange-Verney & Marcelin – juin 2026

Impressum :

Agrilogie Grange-Verney
M. Thierry Gallandat
1510 **Moudon**

021 557 98 98
thierry.gallandat@vd.ch

Nous remercions AGORA pour la mise à disposition du dessin de couverture.
Auteur : Joël Bader

Photo : RTS

TABLE DES MATIERES

	page
I. PRESENTATION	4
1. A qui s'adresse l'école de chefs d'exploitation	4
2. Objectifs généraux	4
3. Enseignement selon le système modulaire	4
4. Reconnaissances et diplômes	5
5. Débouchés	6
6. Concept pédagogique	6
7. Organisation de l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation	7
II. PLAN D'ETUDE	7
1. Présentation générale	7
2. Offre en modules	8
3. Prix de la formation	11
4. Financement	11
III. FORMATION CONTINUE A LA CARTE	12
1. Conditions d'admission	12
IV. BREVET	12
1. Conditions d'admission	12
2. Horaire	13
V. MAITRISE	13
1. Conditions d'admission	13

Abréviations :

AGORA	Association des groupements et organisations romands de l'agriculture
CFC	Certificat fédéral de capacité

I. PRESENTATION

1. A qui s'adressent les cours de brevet et maîtrise ?

Ces formations dispensées à Agrilogie s'inscrivent dans le cadre du perfectionnement des agriculteurs. Elles s'adressent en premier lieu à des praticiens titulaires d'un CFC, impliqués dans la conduite d'une entreprise. De bonnes connaissances professionnelles acquises grâce à la pratique peuvent pallier l'absence du CFC. Pour l'obtention du brevet, le CFC reste toutefois une nécessité.

Les cours de brevet et maîtrise offrent différentes possibilités de formation destinées à satisfaire :

- les personnes intéressées par une **formation à la carte** ;
- les **chefs d'exploitation souhaitant se perfectionner** dans une branche de production, l'analyse et la planification de l'exploitation agricole, l'économie d'entreprise, le marketing, le droit, etc ...
- les **candidats au brevet fédéral** pour agriculteurs ; les candidats à d'autres brevets du champ professionnel
- les **candidats à la maîtrise fédérale (diplôme)** pour agriculteur, aviculteur, paysanne ou dans les cultures spéciales

2. Objectifs généraux

Les cours dispensés permettent aux participants de :

- se perfectionner dans les techniques de productions végétale et animale;
- maîtriser l'environnement économique, politique, social, législatif et écologique de l'agriculture;
- développer leurs compétences en économie et gestion d'entreprise;
- maîtriser la commercialisation des produits agricoles et des prestations à caractère rural;
- analyser, planifier et mettre en valeur l'exploitation agricole.

La définition de ces objectifs repose sur :

- les directives concernant l'examen professionnel dans le champ professionnel de l'agriculture (brevet) et concernant l'examen professionnel supérieur dans le champ professionnel de l'agriculture (maîtrise) (AgriAliForm 15.10.2024).

3. Enseignement dispensé selon le système modulaire

Les cours sont dispensés selon le système modulaire proposé par le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI). Dans ce concept :

- un module est une unité de formation autonome ;
- il se réfère à un domaine déterminé, défini par la ou les compétence(s) qu'il permet d'acquérir ;
- sa durée est de 15 à 80 heures, comprenant une part d'enseignement en classe et une part de travail personnel ;

- chaque module se termine en principe par une évaluation, qui pourra, le cas échéant, être capitalisée pour l'obtention d'un titre ou d'un diplôme.

Chaque module vise un objectif clairement formulé et correspondant à une ou des situation(s) professionnelle(s) concrète(s). Le chapitre II présente les modules proposés.

4. Reconnaissances et diplômes

Au terme de chaque module, le participant peut se présenter aux examens de modules organisés par Agrilogie en collaboration avec la direction romande des examens de maîtrise d'AGORA.

Formations à la carte

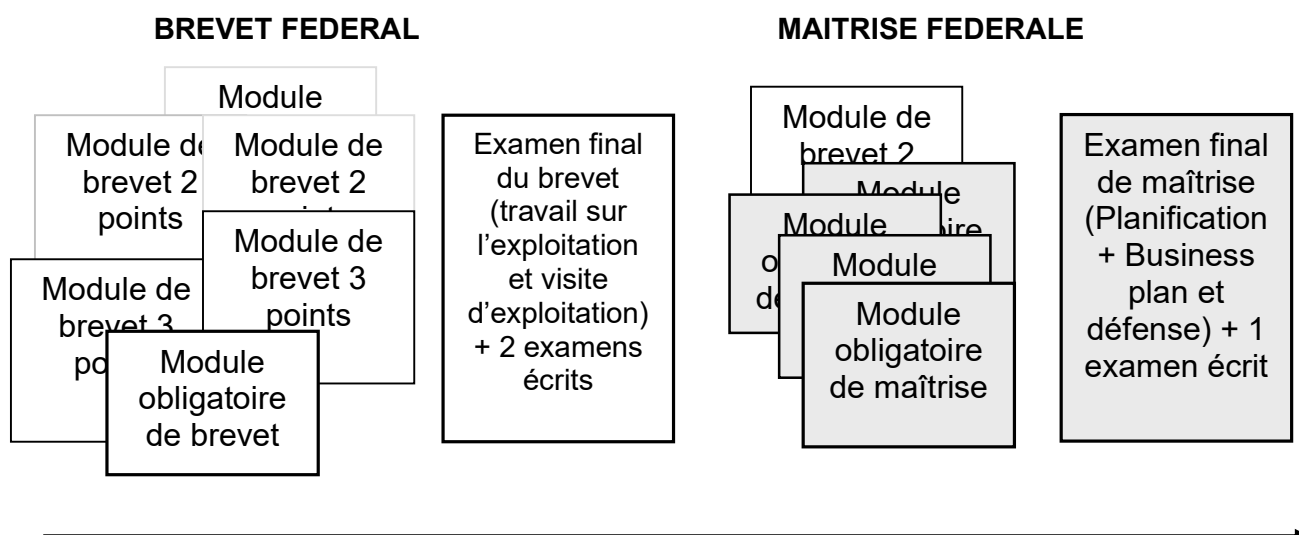
Le participant aux cours peut recevoir, à sa demande, et pour chaque module suivi, une attestation de fréquentation des cours décernée par Agrilogie. Le candidat qui subit avec succès les examens de modules obtient d'Agora une validation des modules concernés.

Brevet fédéral pour agriculteurs

Le brevet atteste des compétences dans la conduite et la gestion de l'exploitation agricole. Il est décerné au candidat qui a subi avec succès les examens de modules requis (16 points au moins), possède au minimum 24 mois de pratique agricole après l'obtention du CFC d'agriculteur au moment de la remise de l'étude d'exploitation et a passé avec succès les examens finaux du brevet (épreuves 1 à 4).

Maîtrise fédérale agricole

La maîtrise certifie les compétences nécessaires au chef d'entreprise pour développer et adapter son exploitation aux changements de contexte à venir. Pour obtenir la maîtrise, le candidat **doit être titulaire du brevet**, subir avec succès les examens de modules (20 points au moins, y-c. les modules de brevet) et réussir les examens finaux de maîtrise (épreuves 1 à 3). Le titulaire de la maîtrise peut porter le titre de "maître agriculteur".



5. Débouchés

Les **formations à la carte** permettent aux participants de faire valoir les compétences acquises dans les domaines concernés.

Le titulaire du **brevet fédéral** est apte à conduire son exploitation telle qu'elle est. Il possède un solide bagage technique. Il obtient le droit de former des apprentis.

Le titulaire de la **maîtrise fédérale** possède les qualifications et les compétences nécessaires pour planifier, développer et adapter une exploitation agricole au contexte changeant. Il possède en outre des connaissances générales étendues. Il peut prétendre à des postes de cadre dans ou hors de l'entreprise agricole.

6. Concept pédagogique

(Source : Société suisse pour la recherche appliquée en matière de formation professionnelle. Septembre 1997. Documentation pour le projet « Formation professionnelle selon le système modulaire ». 2^e édition)

L'enseignement orienté sur la **capacité d'action** de l'apprenant prend, dans le système modulaire, une importance toute particulière. En effet, l'hétérogénéité des groupes et la diversité des formes d'enseignement et d'apprentissage demandent une conception plus élargie et approfondie de ce que l'on entend habituellement par apprendre. Pour chaque module, l'accent sera mis sur le développement de compétences relevant des quatre domaines suivants :

1. Compétences professionnelles

Exemples : savoir, faits, connaissances, compréhension, arguments, jugements.

2. Compétences personnelles

Exemples : confiance en soi, indépendance, motivation, engagement, identification, joie d'apprendre, responsabilité, créativité.

3. Compétences sociales

Exemples : coopération, travail de groupe, communication, conflits, direction de groupes, capacité critique.

4. Compétences méthodologiques

Exemples : organiser, planifier, visualiser, structurer, ordonner, rechercher, consulter, améliorer les méthodes d'apprentissage et de travail.

Dans une formation orientée sur la capacité d'agir, enseignants et apprenants travaillent ensemble en respectant les différents styles d'apprentissage et en le facilitant avec les moyens adéquats. Par exemple :

- garder un lien avec la réalité ;
- accorder à l'organisation et la responsabilité personnelles la place qu'elles méritent ;
- viser, dans la mesure du possible, des résultats concrets, tangibles ;
- utiliser des formes d'enseignement et d'apprentissage élargies et différenciées ;
- entraîner la capacité de coopérer, le processus d'apprentissage étant aussi important que le résultat.

En bref, à la fin du module, le contrôle de compétence ("examen") mesure la façon de faire et la façon d'être, autant que les compétences et les connaissances.

7. Organisation des cours.

Les cours de brevet se déroulent à Grange-Verney et les cours de maîtrise se déroulent sur les deux sites d'Agrilogie : Marcelin et Grange-Verney. La **coordination des cours** est faite par Th. Gallandat, doyen des formations supérieures. Ces cours ont lieu en principe dans les locaux d'Agrilogie et sont assurés par des professeurs d'Agrilogie et des intervenants extérieurs.

Les modules qui ont les fréquentations les plus faibles sont offerts conjointement avec d'autres écoles de Suisse romande afin de regrouper les candidats, en principe sur les vendredis.

Un professeur est le **responsable de module**. Il assume l'organisation du module, une partie de l'enseignement du module et examine les candidats inscrits aux examens de fin de module.

La **gestion administrative** de l'école est assurée par Agrilogie Grange-Verney.

Les modules proposés (voir plus loin) ne sont effectivement mis sur pied que si un **nombre suffisant d'inscriptions** nous parvient. En cas de nombre insuffisant, les personnes concernées sont averties personnellement et un délai supplémentaire est octroyé pour s'inscrire à des modules effectivement organisés. La décision d'ouverture des modules est prise dans la première quinzaine de septembre.

II. PLAN D'ETUDE

1. Présentation générale

Le tableau 1 donne un aperçu des modules disponibles à l'école de chefs d'exploitation. Le candidat choisit les modules qu'il suivra en fonction :

- de ses intérêts,
- de sa situation et des compétences dont il a besoin,
- des qualifications ou diplômes qu'il souhaite obtenir.

Formations à la carte

- Tous les modules dispensés peuvent être suivis dans le cadre des formations à la carte.
- Chaque participant choisit les modules qu'il suivra en fonction de ses besoins.
- Ce mode de formation s'adresse à toute personne intéressée par les cours dispensés à l'école de chefs d'exploitation et répondant aux pré-requis des modules

Brevet

- Pour obtenir le brevet (examen professionnel), il faut réussir les 4 modules obligatoires, suivre un module d'utilisation du sol (grandes cultures ou production fourragère) et d'autres modules à choix sur les branches de production ou les prestations.
- La liste des modules sur les branches de production ou les prestations offre un choix qui permet d'adapter la formation aux besoins de chaque participant.
- Chaque module acquis (évaluation passée avec succès) permet de capitaliser les points qui lui sont attribués.
- Pour l'obtention du brevet, le candidat doit capitaliser au minimum 16 points.
- L'examen final du brevet porte sur un examen écrit d'utilisation du sol (selon le choix), un examen écrit de gestion d'entreprise, un dossier d'étude d'exploitation et une visite d'exploitation.

Maîtrise

- Pour obtenir la maîtrise (examen professionnel supérieur), il faut compléter les modules du brevet avec les modules de gestion de la maîtrise ainsi que, si nécessaire, avec un module portant sur les branches de production ou prestations (au minimum 20 points y-compris les modules du brevet).
- L'examen final de la maîtrise porte sur un examen écrit de gestion d'entreprise, un dossier de planification de l'entreprise y compris business plan et un entretien professionnel sur la base du business plan.

2. Offre en modules

Certains modules, les plus demandés, sont offerts chaque année par Agrilogie. Ils se déroulent en principe du lundi au jeudi. D'autres modules sont offerts sur le plan romand et sont en principe proposés tous les deux ans. Ces modules se déroulent les vendredis. Plusieurs modules romands ayant lieu en même temps, certains ne sont pas compatibles entre eux. Veillez donc à bien observer la colonne « Inc. = incompatibilités » sur le formulaire d'inscription. Les modules « romands » peuvent se dérouler dans une autre école (Courtemelon, Cernier, Grangeneuve, Châteauneuf, Aviforum) et sont donnés sur des journées entières (longs déplacements).

L'offre romande est listée ci-dessous :

Tableau 1 : Description des modules offerts sur le plan romand.

Détails de la planification et dates.				22.06.2026	Cours de l'offre romande + VD/FR			
Cours de l'offre romande sur les VENDREDIS					pair/impair selon l'année de commencement des cours			
Code	Nom du module	Durée h	Périodicité	Période	Alternance	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Automne:	Pour 2026, les dates sont: du 9.10. au 13.11.2026 (6 semaines)							
LW13	Elevage et garde des ovins	30	1/2	automne	années paires	x		x
LW14	Elevage et garde des caprins	30	1/2	automne	années impaires		x	
LW20 Santé	Approfondissement santé et élevage des bovins (HM), partie Santé des animaux	30	1/2	automne/hiver	années paires	x		x
LW20 Elevage	Approfondissement santé et élevage des bovins (HM), partie Elevage	30	1/2	automne/hiver	années impaires		x	
BF14	Economie familiale sur l'exploitation agricole	30	1/2	automne	années paires	x		x
Hiver:	Pour 2026-27, les dates sont: du 20.11.2026 au 05.03.2027 (10 semaines, sans 11.12 (Bulle), 18.12, 08.01 (swiss expo ?), 12.02)							
LW06	Production porcine	50	1/2	hiver	années impaires		x	
BF09	Travaux pour tiers	40	1/2	hiver	années paires			x
LW20 Santé	HM, partie Santé des animaux	30	1/2	automne/hiver	années paires	x		x
LW20 Elevage	HM, partie Elevage	30	1/2	automne/hiver	années impaires		x	
BF32	Innovation et création de valeur	25		hiver	années paires	x		x
LW07	Engraissement de gros bétail	35	1/2	VD-FR, hiver	années impaires		x	
LW08	Engraissement extensif	30 (!)	1/1	VD-FR, hiver		x	x	x
LW09	Engraissement des veaux	15	1/2	VD-FR, hiver	années paires	x		x
BF03	Energies et matières premières renouvelables	30	1/2	hiver (début)	années impaires		x	
LW03	Grandes cultures bio	30	1/2	hiver (fin)	années impaires		x	
Printemps:	Pour 2027, du 12.03.2027 au 14.05.2027 (7 semaines, sans Pâques: 26 mars et 2 avril et sans 7 mai), possibilité de déborder -> fin mai							
LW03	Grandes cultures bio (suite)	30	1/2	printemps	années impaires		x	
BF31	Petits fruits (Introduction)	50	1/2	printemps	années paires	x		x
BF30	Smart farming	32	1/2	printemps	années paires	x		x
BF06	Biodiversité	30	1/2	printemps	années paires	x		x
BF12	Production de viande de volaille	30	1/2	printemps	années impaires		x	
BF13	Production d'œufs	30	1/2	printemps	années paires	x		x
LW16	Economie alpestre	25	1/3	VD/FR, printemps	années impaires		x	
LW18	Module supplémentaire en grandes cultures	30	1/1	printemps	chaque année	x	x	x
Les programmes diminués doivent être transmis aux élèves inscrits au plus tard le 15 décembre						Voir au dos		
Cours sur d'autres jours:								
Code	Nom du module	Période						
LW10:	Soins aux onglons des bovins (Grangeneuve)	jusqu'au jeudi 16 octobre, sans les vendredis						
BF02	Introduction à l'agriculture biodynam. (Marcel)	14 et 15 janvier, 10 et 11 mars, 3 jours entre juin et octobre. Examens novembre 2027						
LW12	Insémination des bovins (Grange-Verney)	Une série 19-23 octobre 2026, une série relâches (VD): 8-12 février 2027.						

Tableau 2 : Description des modules proposés à Agrilogie pour l'hiver 2026-2027 (pour le descriptif détaillé des modules, consulter www.agrijob.ch, rubrique formation supérieure).

Numéro du module	Contenu	Points selon le règlement
------------------	---------	---------------------------

Modules proposés dans le cadre du brevet agricole :

Modules obligatoires (*les modules obligatoires doivent être suivis au début de la formation*)

B01	Compétences personnelles et méthodologiques	attestation
B02	Rentabilité de l'exploitation, y-compris élaboration de l'étude d'exploitation A faire en première année de cours	attestation
B03	Marketing	attestation
B04	Gestion du personnel	attestation

Modules obligatoires à choix (*choisir au moins 1 comme base à l'examen écrit*)

LW01	Grandes cultures	6 points
LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	6 points
LW04	Production fourragère et conservation des fourrages bio <i>Combiné avec LW02. Lieu(x) de cours défini(s) en fonction des inscriptions</i>	6 points

Modules à choix

LW05	Bétail laitier	6 points
LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive (<i>partiellement à Grangeneuve</i>)	4 points
LW09	Engraissement de veaux (<i>partiellement à Grangeneuve</i>)	2 points
LW10	Soins aux onglons (<i>à Grangeneuve</i>)	2 points
LW12	Insémination artificielle des bovins pour sa propre exploitation	2 points
LW13	Elevage et garde des ovins (<i>à Châteauneuf</i>)	4 points
LW17	Fabrication fromagère sur l'alpage	2 points
LW18	Grandes cultures module supplémentaire	3 points
LW20 (partie A)	Approfondissement en santé et élevage des bovins (Herdmanager) ! <i>LW05 doit être acquis au préalable</i>	4 points
BF04	Accueil à la ferme (diverses possibilités, voir le bulletin d'inscription) (<i>à Châteauneuf ou Courtemelon</i>)	
BF06	Biodiversité	3 points
BF07	Offres de formation à la ferme	2 points
BF13	Production d'œufs (<i>à Zollikofen</i>)	3 points
BF14	Alimentation et ménage sur l'exploitation : se débrouiller au quotidien	3 points
BF22	Transformation artisanale de fruits (<i>à Courtemelon</i>)	3 points
BF23	Distillation (<i>à Courtemelon</i>)	3 points
BF24	Viticulture (<i>à Marcelin</i>)	3 points

BF27	Apiculture (à Grangeneuve)	3 points
BF28	Techniques agricoles	3 points
BF29	Constructions	3 points
BF30	Smartfarming	3 points
BF32	Innovation et création de valeur	3 points

Modules requis pour l'obtention de la maîtrise :

M01	Planification économique et financement
M02	Economie politique et politique agricole
M03	Droit agricole et formes d'entreprises
M04	Assurances, prévoyance, fiscalité
M05	Gestion stratégique, y-compris élaboration du business plan

Les **directives ainsi que les descriptifs de modules** concernant l'examen professionnel pour agriculteurs (brevet) et les examens de maîtrise donnent de plus amples informations sur les modules présentés dans le tableau 2 (objectifs détaillés, forme d'examens, validité, etc.).

Le tout peut être consulté sur www.agri-job.ch, rubrique Formation supérieure

3. Prix de la formation

La fréquentation des cours de brevet et maîtrise est soumise à un écolage.

En plus de l'écolage, il faut prévoir les repas de midi (possibilité de prendre les repas à l'école), le matériel de cours, le déplacement et les taxes d'examen de modules (en principe Fr 140.- par module, facturées par Agrilogie et reversées à Agora).

Le montant des écolages et taxes d'examen des modules se trouvent dans le formulaire d'inscription.

Coût d'écolage et examens de modules des cours pour brevet

(dépend des modules choisis) :

dès env. Fr.11'000.-

Les coûts complets du brevet sont d'environ Fr. 12'000.-

Coût d'écolage et examens de modules des cours de la maîtrise :

Fr. 4'520.-

Les coûts complets de la maîtrise sont d'environ Fr. 5'120.-

L'écolage est facturé au mois de novembre, lors du début des cours.

Le matériel d'enseignement n'est pas compris dans ces écolages. Outre la documentation distribuée d'office, les élèves acquièrent les ouvrages et documents de leur choix, selon leurs besoins et leurs intérêts.

AGORA est responsable de l'organisation des examens finaux et de la remise des brevets et des diplômes de maîtrise. Agrilogie facture à la fin de la session d'examen les montants concernant les examens de modules et les reverse à Agora. Les candidats recevront en septembre-octobre un bulletin d'inscription de la part d'Agora pour s'inscrire aux examens finaux. Agora facture directement les montants concernant les examens finaux.

4. Financement

Le système fédéral de financement des cours de brevet et maîtrise, dit « à la personne », est appliqué. Les candidats au brevet ou à la maîtrise peuvent se faire rembourser la **moitié** des coûts de formation après s'être présentés à l'examen final concerné. L'inscription doit se faire individuellement sous www.sbf.admin.ch/contributions au plus tard au moment du passage de l'examen final. Pour se faire rembourser les écolages et les frais d'examens, il faut conserver toutes les factures ainsi que les preuves de paiement. **Il faut que le paiement soit fait par le candidat.** Notez que c'est la décision de réussite ou non de l'examen final qui déclenche le financement : il faut donc se présenter à l'examen final pour recevoir ce financement.

Les personnes qui ne peuvent pas assurer le **préfinancement** (payer l'écolage avant de recevoir la subvention fédérale) peuvent demander une avance au SEFRI (sbfi.admin.ch) à condition de payer moins de Fr. 88.- d'impôt fédéral direct (dernière déclaration d'impôts).

Pour les candidats qui sont **employés dans une entreprise vaudoise**, il y a aussi la possibilité de se faire rembourser une part (environ 25 %) des coûts d'écolage et l'entier des coûts d'examens par la Fonpro (Fondation cantonale pour la formation professionnelle, voir www.fonprosup.ch). Ce financement peut, lui aussi, être obtenu en s'inscrivant sur Internet. **Il faut être employé d'une entreprise vaudoise, même à temps partiel, le jour de l'inscription.**

III. FORMATION CONTINUE A LA CARTE

1. Conditions d'admission

Admission à suivre les modules

Est admise à suivre les modules proposés par l'école de chefs d'exploitation toute personne qui remplit les conditions préalables fixées dans chacun des modules.

Les personnes intéressées à un (des) module(s) pour une formation continue à la carte doivent faire preuve de participation et d'engagement personnel au même titre que les candidats à un diplôme (brevet ou maîtrise). Le tarif appliqué est le tarif publié.

Le **délai** d'inscription pour un cours de formation continue à la carte est fixé au **31 août 2026**. L'inscription se fait auprès d'Agrilogie Grange-Verney au 021/557.98.98, avec le bulletin d'inscription ad'hoc.

IV. BREVET

1. Conditions d'admission

Les candidats au brevet doivent **s'inscrire aux cours auprès d'Agrilogie**. Le délai d'inscription est fixé au **31 août 2026** (Attention ! Respecter le délai !!). L'inscription aux "examens finaux" aura lieu plus tard auprès d'AGORA.

Admission aux examens de modules

Pour être admis aux examens de modules, le candidat doit satisfaire aux conditions préalables fixées dans les modules concernés et posséder un CFC d'agriculteur, celui d'une profession connexe ou un autre certificat jugé équivalent. L'examen de fin d'apprentissage et les examens de modules ne peuvent pas avoir lieu la même année civile. Il est nécessaire d'avoir de l'expérience pratique après son CFC pour se présenter aux modules de brevet. Il est conseillé d'avoir 2 ans de pratique après CFC pour démarrer les cours. Pratique signifie une pratique professionnelle avec **pour le moins la participation aux décisions techniques et économiques prises sur l'exploitation**.

Il est à relever que le temps nécessaire pour les modules de brevet et l'examen final est très important, et en cas de disponibilité limitée, il vaut mieux prévoir 2 hivers pour cette phase « brevet » (un hiver pour les modules et un autre pour l'examen final)

Adresse d'Agrilogie

Agrilogie Grange-Verney
Ch. de Grange-Verney 2
1510 Moudon
Tél. 021/557.98.98

Adresse d'AGORA

AGORA
Av. des Jordils 5
1000 Lausanne 6
Tél. 021/614.04.77 – Fax. 021/614.04.78

2. Horaire

Les modules qui ne figurent pas dans l'horaire (voir les horaires à ce jour en annexe) seront ajoutés par la suite, si le nombre de candidats est suffisant, et en tenant compte, dans la limite des possibilités, des disponibilités des candidats.

V. MAITRISE

1. Conditions d'admission

Les candidats à la maîtrise doivent s'inscrire aux cours **auprès d'Agrilogie**. Le délai d'inscription est fixé au **31 août 2026** (Attention ! Respecter le délai !!). L'inscription aux "examens" de fin de module aura lieu plus tard auprès d'AGORA.

Obtention de la maîtrise fédérale

La maîtrise est décernée au candidat qui :

- est titulaire du brevet fédéral,
- a subi avec succès les examens de modules requis,
- a réussi les examens finaux

Les règlements concernant l'examen professionnel pour agriculteurs et les examens de maîtrise pour agriculteurs donnent de plus amples indications sur ces différentes conditions d'admission. Ces documents font foi dans ce domaine.

Adresse d'Agrilogie

Agrilogie Grange-Verney
Ch. de Grange-Verney 2
1510 Moudon
Tél. 021/557.98.98

Adresse d'AGORA

AGORA
Av. des Jordils 5
1000 Lausanne 6
Tél. 021/614.04.77 – Fax. 021/614.04.78